Echo de la mairie Hénin sur Cojeul n°66 - Juillet 2020

EDITO DU MAIRE

C'est sans surprise que le Conseil municipal m'a réélu maire d'Hénin sur Cojeul le 27 mai dernier. Je serai assisté de Bernard LEFRERE, 1er adjoint, Laurent WINTREBERT, 2ème adjoint et de Grégory THOMAS, 3ème adjoint. Cette séance d'installation du nouvel exécutif s'est tenue à huis clos pour le respect des gestes barrière et le besoin de distanciation physique. L'ambiance était sereine et détendue, mais je regrette de ne pas avoir pu partager avec vous cet instant solennel. Je serai le délégué communautaire avec Bernard comme suppléant. J'ai participé ce 13 juillet au premier Conseil communautaire qui a élu Frédéric LETURQUE, Président de la Communauté Urbaine d'Arras.

Le nouveau conseil municipal s'est mis de suite au travail pour voter le compte administratif 2019 et le budget 2020 le 17 juin 2020. La situation financière de la commune est très saine. Les dépenses de fonctionnement sont stables (220 000€). Les taux d'imposition restent inchangés. Le fonds de roulement confortable permet de réaliser des investissements malgré une capacité d'autofinancement faible. Le chauffage de l'église a été remplacé dans les jours suivants le déconfinement. L'éclairage du stade et du terrain multisports sera rénové dans les prochaines semaines. Guillaume procède actuellement au changement du grillage du terrain de football le long du Cojeul qui devrait être, par ailleurs, faucardé par la CUA cet été. Les portes de l'église ont également été repeintes par notre employé.

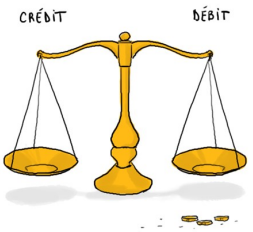

Depuis le 11 mai, nous sommes rentrés dans la phase de déconfinement. L'école a repris dans un premier temps avec des effectifs réduits pour respecter un protocole sanitaire strict et dans un second temps le 22 juin à quasi plein effectif dans le cadre d'un protocole sanitaire assoupli. En tant que Président du SIVU, je me suis assuré que les écoles aient les moyens de fonctionner dans ce contexte. Je remercie le personnel du SIVU et Emilie pour la commune pour leur rigueur et leur conscience professionnelle. Les enfants étaient heureux de revenir à l'école. Ils n'ont pas pu profiter des voyages de fin d'année mais ont reçu un prix de fin d'année sous la forme de livres pour passer de bonnes vacances. Mme Carole CORDIER remplacera, à la rentrée, Mme Nathalie BRAULE comme directrice du RPI qui comptera 171 enfants inscrits.

La distribution des masques a bien eu lieu mais avec quelques jours de retard à cause de livraisons échelonnées. La très bonne nouvelle est venue de l'initiative des couturières de la commune qui ont permis sous la coordination de Martine et Isabelle de doter tous les adultes de la commune d'un masque réutilisable supplémentaire. Il reste un peu de stock pour les habitants qui ont de gros besoins comme ceux qui travaillent dans le domaine des aides à la personne ou auprès du public. La CUA travaille à l'accompagnement des secteurs d'activité et des entreprises pour une reprise de l'économie et un retour au plus vite à la normale avec un minimum de perte d'emplois.

Toutes les manifestations de la commune sont annulées. Le défilé du 14 juillet qui permet le respect des règles sanitaires a été maintenu. Si la situation sanitaire perdure, les associations devraient pouvoir reprendre leur activité en septembre. Afin de soutenir leurs dirigeants qui préparent la rentrée, je vous invite à être fidèle et à vous inscrire pour pratiquer vos activités préférées.

La situation vécue depuis 4 mois a confirmé le besoin pour la commune de se doter d'un outil d'information rapide de ses habitants. Aussi, la commune va se doter d'une application pour téléphone mobile permettant de recevoir des alertes sur son téléphone qui pourra renvoyer vers d'autres sources d'information. Je souhaite un abonnement massif des habitants à cette application gratuite. Les habitants non équipés ne seront pas oubliés et bénéficieront de la même information sous forme papier mais avec des délais nécessairement un peu plus longs. Vous recevrez une information spécifique dans l'été dès que l'outil sera opérationnel.

En attendant de nous rencontrer pour partager des moments de convivialité,
je vous souhaite de passer de bonnes vacances.

Continuez à respecter les règles de distanciation et à bien pratiquer les gestes barrières.

Portez-vous bien

Olivier MAURY

La Mairie sera fermée du 10 Août au 25 Août

En cas de besoin le Maire peut recevoir en Mairie durant cette période les samedis matin de 10 h à 12 h.

Jacky, un artisan boucher au grand cœur (16 juin 2020)

Le 16 juin dernier, la disparition de Jacky BERGO, boucher charcutier traiteur connu de tous de par la qualité de ses produits, mais également son dévouement et sa gentillesse, nous laissait sans voix.

Jacky savait sublimer ses repas et buffets avec des présentations et sujets personnalisés en rapport avec les soirées organisées ou les activités des associations. C'est non sans une certaine émotion que 5 associations Héninoises se sont vues offrir par Bruno et Christelle BERGO, le frère et la belle-sœur de Jacky, le caisson de froid pour leur usage exclusif (qui permet de garder les denrées au frais lors de manifestations extérieures à la salle).

Un immense merci à eux pour ce grand geste et toutes nos pensées pour Jacky, qui veille sur nous de là-haut.

Compte administratif 2019 et Budget 2020 : une situation financière saine pour de nouveaux investissements

Le conseil municipal s'est réuni le 17 juin dernier pour approuver le compte administratif 2019 et voter le budget 2020. Avec 9 nouveaux conseillers sur 15, cette réunion a été l'occasion d'un examen attentif des finances de la commune et de donner toutes les explications pour une bonne compréhension des documents comptables.

Les dépenses de fonctionnement 2019 et les dépenses d'investissements s'élèvent respectivement à 216 689 € et 115 865 €. Le solde de fonctionnement s'élève à 23 376 €. le fonds de roulement est de 301 800 €

La situation financière de la commune est très saine grâce à une bonne gestion. Les finances de la commune sont peu affectées par la crise sanitaire et la crise économique actuelle même si nous avons quelques dépenses supplémentaires obligatoires. Ce n'est pas le cas de la CUA et des communes dépendantes de l'activité économique.

Le compte administratif 2019 a été voté à l'unanimité tout comme le budget 2020 construit sur cette base. Les taux d'imposition ont été maintenus.

Les investissements engagés avant le confinement se réalisent : chauffage de l'église (16 445 €) et éclairage des équipements sportifs (12 117 €). Le remplacement de la clôture du terrain de football le long du Cojeul et le rafraîchissement des peintures des huisseries de l'église sont en cours de réalisation par Guillaume sous la direction de Bernard.

Le conseil municipal va travailler au programme de travaux 2021 pour solliciter les subventions cet automne.

Une fin d'année scolaire hors normes

Le Conseil d'école s'est réuni à deux reprises depuis le 15 mars : une première fois pour préparer la reprise de l'école le 11 mai dernier et une deuxième fois pour préparer la rentrée de septembre.

La préoccupation des élus, des enseignants et du personnel a été le retour en toute sécurité sanitaire des enfants à l'école c'est-à-dire dans les classes, dans la cour, dans le bus et à la cantine. Toutes les mesures sanitaires ont été mises en place : désinfection des locaux deux fois par jour, protection des adultes par des masques, des visières, des gants, du gel hydroalcoolique, lavage des mains au savon, respect au maximum des distances de sécurité. La rigueur des enseignants et du personnel, la discipline des enfants, des parents ont permis de passer les épreuves sans contamination. La reprise aura été une réussite collective. Les gestes « barrière » resteront la norme à la rentrée dans un protocole que nous espérons encore alléger si la situation sanitaire actuelle perdure.

Je remercie les enseignants et les parents qui ont permis une continuité de l'enseignement pendant toute la période de confinement. La commune a assuré la multiplication de documents et le relai avec les parents quand c'était nécessaire. Les premiers enfants ont été heureux de revenir à l'école. Ces derniers quinze jours ont été importants pour clôturer cette année scolaire. Quelques enfants bénéficieront de cours de soutien à l'école d'Hénin sur Cojeul la première semaine et la dernière semaine des vacances. La remise des prix de fin d'année sous forme de livres à lire pendant les vacances s'est déroulée la dernière semaine de classe en présence du maire de la commune du site scolaire. Les enfants étaient impatients de se plonger dans la lecture.

Le nombre d'élèves est, à nouveau, en hausse pour la rentrée avec 171 enfants. En dehors de la directrice, peu de changements auront lieu dans les écoles. La composition des classes sera affichée devant chaque site. Les horaires de bus et les tarifs ne changent pas.

Mme Nathalie BRAULE quitte le RPI pour la direction du RPI Roclincourt-Ecurie. Elle sera remplacée par Mme Carole CORDIER qui était en poste à Croisilles. Nous souhaitons la bienvenue à Mme CORDIER et remercions Mme BRAULE pour tout son travail pendant ses six dernières années comme enseignante et comme directrice. Outre son enseignement, je soulignerai plus anecdotiquement la mise en place de la classe verte pour le CM2 en Haute Savoie et l'éducation aux échecs. Hénin sur Cojeul a acquis une belle réputation dans les compétitions.

Remise d'un livre récompense aux élèves de nos classes

<= CE

CM =>

La saison 2020/2021 a déjà commencé au Cojeul Olympique Club

Le président, Grégory Thomas, ayant voulu prendre du recul après 4 années passées à la tête du club, un nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée générale du club qui s'est déroulée le vendredi 12 juin 2020 à la salle des fêtes d'Hénin sur Cojeul.

Le président est désormais Romain Beugin. Le vice-président reste Jean-Paul Demonchaux. La secrétaire, Anne-Charlotte Kekic, sera assistée par Gaëtan Garbé. Le trésorier, Alexandre Legrand, sera aidé par Jérémy Thuillet. Ce bureau est complété par Amaury Demonchaux qui s'occupera du secteur sportif, Adeline Carpentier qui aura en charge la relation avec les partenaires et Denis Pimento qui aura la tâche d'assurer les achats de la buvette.

Des permanences pour les licences ont eu lieu le samedi matin de 10h à 12h jusqu'au 11 juillet. Elles sont une grande réussite puisque la moitié des licenciés de la saison 2019/2020 ont déjà renouvelé leur licence pour la prochaine saison.

A l'heure actuelle, deux événements sont au programme : l'Arbre de Noël du club le vendredi 18 décembre 2020 et le repas du club le samedi 27 mars 2021.

Que vous vouliez être joueur, dirigeant ou partenaire du Cojeul Olympique Club, il est toujours temps de rejoindre le club. N'hésitez pas à vous renseigner par mail à l'adresse occojeul@gmail.com.

Rappel de règles de bon voisinage

Le confinement et le déconfinement progressif ont entraîné un recroquevillement de la cellule familiale, ont nécessité de travailler à la maison, ont permis de réfléchir et d'engager de nouveaux travaux. Des tensions ont pu apparaître en interne et en externe et certains irritants prennent davantage d'importance. Pour revenir à une ambiance plus sereine et détendue, il est important de s'interroger sur ses pratiques qui peuvent agacer ses voisins et d'échanger cordialement avec eux pour lever ses irritants. C'est l'heure des bonnes résolutions avant les vacances.

Bruit : Je vous invite à être vigilant pour respecter des horaires raisonnables (pas avant 8h30, pause entre midi et deux, arrêt vers 19 heures, seulement de 10 à 12 le dimanche), à être attentif si votre voisin à des invités ou profite de ses extérieurs par exemple. Je vous demande de limiter la durée de travaux bruyants et répétitifs particulièrement énervants. Suite à divers signalements de manque de savoir vivre et pour répondre à de nombreuses demandes, je vais être tenu de prendre un arrêté réglementant les horaires d'usage de matériels de jardinage, de bricolage, … .

Mauvaises herbes : Vous êtes invités à supprimer les inflorescences des mauvaises herbes comme le chardon avant que les graines ne se dispersent, votre voisin jardinier ou agriculteur vous en sera reconnaissant. Vous êtes également invités à désherber votre trottoir pour limiter les interventions de notre employé municipal.

Crottes de chien : Il y a du mieux mais ce n'est pas à votre voisin ou à ses enfants de ramasser les crottes de votre animal préféré avec ses chaussures. Pensez à prendre une poche en sortant, des distributeurs sont en place à certains endroits de la commune.

Lutte contre les rats : Il appartient à chacun de lutter contre les rats sur sa propriété notamment quand il y a des aliments mis à disposition en extérieur pour vos animaux.

Brûlage de déchets : Le brûlage de déchets (plastiques, bois traités ou peints, agglomérés, …) est interdit y compris dans les cheminées à cause des émanations toxiques dangereuses, de risques d'incendies notamment. De même, le brûlage des déchets verts n'est pas autorisée, car il entraîne des rejets de particules fines dans l'atmosphère. De plus, pensez à votre voisin qui est sur sa terrasse, qui a laissé ses fenêtres ouvertes ou qui a étendu son linge à sécher. Des déchetteries largement ouvertes au public permettent de s'en débarrasser en toute sécurité. De plus, leur traitement dans des filières de traitement spécifiques permet d'économiser des matières premières et de participer ainsi à l'économie circulaire.

La naissance de la commune (un texte d'Alain HAEUW)

Notre vie démocratique locale aura été marquée en 2020 par l'élection des représentants de notre commune ainsi que par le renouvellement de l'exécutif de la Communauté urbaine d'Arras à laquelle le village d'Hénin appartient. Prenons quelques instants pour nous remémorer les premiers pas de notre participation citoyenne à la vie de nos instances de proximité.

En décembre 1789, les Constituants créèrent 83 départements pour remplacer les anciennes provinces. […]. On créa donc le 22 janvier 1790 le département d'Artois-Boulonnais qui devint le 26 février 1790 le département du Pas-de-Calais. […]

Entre le département et la commune, deux échelons sont créés : le district et le canton. L'administration du département se fera en son chef-lieu par 36 membres élus, tandis que celle du district sera assurée par 12 membres au chef-lieu de chaque district. Dans les deux cas, un exécutif : le directoire du département ou du district et une assemblée : le conseil de département ou de district. Le canton n'est qu'une simple division du district : les citoyens qui ont le droit de voter s'y réuniront en assemblée primaire pour procéder aux élections. Ainsi, les cantons ne doivent pas dépasser quatre lieues carrées environ.

L'article 7 précise qu'il y aura constitution d'une municipalité en chaque ville, bourg, paroisse ou communauté de campagne. […] Les Héninois qui nous ont précédés vont donc élire leurs représentants. Jusqu'alors sujets du Roi, ils deviennent des citoyens. Pas tous de la même façon. Le suffrage […]n'est pas universel : seuls les hommes votent, à condition qu'ils aient plus de 25 ans et surtout qu'ils s'acquittent d'un impôt au moins égal à trois journées de travail. Les domestiques (c'est-à-dire les serviteurs à gages) ainsi que les personnes ayant été mises en faillite sont exclues du vote.
Le vote des Héninois eut lieu les 14, 16 et 17 février 1790. L'article 4 du décret de l'Assemblée nationale précisera : « Le chef de tout corps municipal portera le nom de maire ».

Le 14 février l'assemblée des citoyens actifs du village - ceux qui remplissent les conditions pour être électeurs - se réunit dans l'église après les vêpres pour élire le bureau de vote. L'élection proprement dite eut lieu les 16 et 17 février. […] Le 16, on procèdera à l'élection du Corps municipal. […] Le 17, on élit le procureur au scrutin individuel.[…]

Voici maintenant 230 ans que des élus se chargent de la gestion de notre village. Sachons les saluer, eux qui veillent à sa prospérité et dont nous minimisons souvent la tâche si rude et pourtant déjà évoquée dans l'article 48 du décret du 14 décembre 1789 de l'Assemblée nationale : « Avant d'entrer en exercice, le maire et les autres membres du corps municipal, le procureur, prêteront le serment de maintenir, de tout leur pouvoir, la constitution du royaume, d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roi, et de bien remplir leur fonction ».

Retrouver le texte intégral sur le site Internet de la commune.

Atelier Coupe kit masques
A la Salle des fêtes

Merci aux couturières

379 masques pour Adultes et 34 Masques pour enfants ont été réalisés par les Couturières bénévoles.

Une partie de ces masques vous a déjà été distribuée .

Quelques masques sont encore disponibles en mairie, pour des besoins spécifiques ou pour les personnes les plus vulnérables.

Merci encore à nos couturières : *Josette, Mariette, Sarah, Roselyne, Marie-Lyse N, Tina, Isabelle W, Marie-Lise S, et aux bénévoles de l'atelier coupe : Marie Noelle, Delphine, Martine, Isabelle C*